



Espèces Exotiques Envahissantes de Normandie



Ce projet fait partie des nominés à la première édition des Etoiles de l'Europe en Normandie : retrouvez ci-dessous la candidature en détails !

- **Structure bénéficiaire** : Conservatoire d'espaces naturels de Normandie
- **Fonds** : FEDER
- **Programmation** : 2014-2020

Résumé du projet

La propagation des Espèces Exotiques Envahissantes constitue l'une des principales causes de perte de biodiversité mondiale. De ce fait, la région Normandie s'est dotée d'une stratégie relative à cette thématique et d'un Programme Régional d'Actions pour la mettre en œuvre dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité. Ce programme novateur est coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie. Il propose, notamment, un accompagnement aux collectivités et aux propriétaires privés dans la lutte contre les EEE animales et végétales. En moyenne, le Programme Régional d'actions relatif aux EEE de Normandie conseille et accompagne plus d'une centaine d'acteurs locaux par an. Afin de limiter l'extension des espèces exotiques envahissantes en Normandie, ce programme régional a également développé de nombreuses actions, selon les axes de la stratégie et leurs objectifs associés : améliorer la connaissance, initier la prévention, perfectionner la gestion et développer la communication.

Dans le but d'améliorer notre compréhension sur les EEE, les premières listes normandes hiérarchisées ont été conçues pour la faune exotique envahissante. Ces 4 listes concernent les mammifères, les oiseaux, les poissons et les crustacés. Au total, 52 espèces ont été identifiées et hiérarchisées selon leur degré de menace.

En 2021, une première étude a été menée en Normandie afin de déterminer la meilleure méthode de valorisation des biodéchets issus des chantiers d'arrachage d'EEE végétales. Cette étude a également permis de recenser les valorisateurs

régionaux susceptibles d'accepter, avec des protocoles adaptés, les rémanents de ces espèces souvent compliquées à traiter comme les autres biodéchets.

Dans le cadre de ce programme régional d'actions, une brigade d'intervention EEE a été mise en place et s'est avéré être un atout majeur et unique dans la lutte contre ces espèces en Normandie. Cette brigade est constituée de deux équipes, réparties entre Caen et Rouen, et est intervenue durant les printemps et étés 2020-2021 sur plus de 130 stations d'espèces végétales colonisant divers espaces verts et naturels (mares, friches, etc.), soit environ 345 ha traités par an.

La communication a été développée à l'aide de nombreux outils, avec notamment la réalisation de plaquettes à destination des gestionnaires et du grand public : sur le Programme régional et sur la Crassule de Helms pour les riverains de la vallée de la Seulles. D'autres outils plus originaux ont également été élaborés, comme la création d'un nuancier qui permet de reconnaître sur le terrain près d'une quarantaine d'espèces animales ou végétales ou encore la réalisation de deux vidéos tutos dynamiques et didactiques sur les bonnes pratiques de gestion à adopter.

Un module de formation, à destination des collectivités et gestionnaires, a été conçu en partenariat avec l'ANBDD. Ainsi, durant ces deux ans, plus d'une trentaine de formations ont été réalisées rassemblant au total 838 participants.

Résultats

Dans le cadre de ce projet, de nombreuses actions ont permis d'atteindre plusieurs objectifs déterminés.

Le premier, correspondant à l'annexe 2 indicateurs (dossier demande auprès du FEDER), était de traiter 200 ha sur la période de ce programme régional. Durant ces deux années, les deux équipes de la brigade (7 techniciens en 2020 et 6 techniciens en 2021) ont travaillé sur de nombreuses stations d'espèces végétales exotiques envahissantes, en moyenne 130 stations/an. Cela a permis de traiter une surface équivalente à 465 ha, à savoir 127 ha d'intervention et 338 ha de prospection. Pour cela chaque équipe de la brigade disposait d'un minibus permettant de transporter les techniciens et le matériel nécessaire (EPI, canoë, poubelles, brouette, outils manuels, etc...) pendant la saison d'intervention de mai à octobre 2020 et 2021.

Pour la réalisation des 4 listes faunistiques hiérarchisées un premier groupe de travail a été créé avec des experts naturalistes régionaux et un accompagnement de l'Office Français de la Biodiversité. Ce premier groupe de travail a permis de sélectionner la méthodologie ISEIA pour la hiérarchisation et les différentes espèces faunistiques à hiérarchiser. Cette méthodologie ISEIA nécessitant une étude bibliographique approfondie, une quinzaine d'étudiants de la faculté de sciences de Rouen ont été mobilisés pour étudier l'écologie, la biologie et les impacts environnementaux des 52 espèces à classer, et une fiche par espèce a été réalisée. Ensuite, trois groupes de travail avec des experts naturalistes régionaux ont été créés en fonction des espèces à hiérarchiser (groupe mammifères, groupe oiseaux et groupe poissons-crustacés). Trois réunions successives ont eu lieu afin de déterminer le degré de priorité pour chaque espèce. Pour la réalisation des 4 listes hiérarchisées, une quinzaine de structures partenaires ont contribué à ce travail collectif, telles que : la FREDON Normandie, le groupe Mammalogique normand, le groupe ornithologique normand, la ligue de protection des oiseaux de Normandie, la fédération départementale des chasseurs de Seine Maritime, la fédération régionale des chasseurs de Normandie, l'Université de Rouen et les cinq fédérations départementales de pêche de la région.

Afin d'améliorer les formations et la sensibilisation sur la thématique espèces exotiques envahissantes, un nouveau module de formation a été créé en partenariat avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable. Ce travail, réalisé auprès d'une structure spécialisée dans la pédagogie liée à l'environnement, a permis de réactualiser les textes et de modifier l'iconographie du support afin d'avoir une meilleure efficacité didactique. En 2021, 23 actions de formation et de sensibilisation ont été réalisées ce qui a permis à 534 personnes de bénéficier de ce nouveau module.

L'objectif principal de ce programme régional est d'accompagner les acteurs locaux (collectivités et particuliers) dans la prise en charge (connaissance et gestion) des espèces exotiques envahissantes. Pour cela, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CEN Normandie) a contractualisé des mesures spécifiques espèces exotiques envahissantes, dans le cadre de renouvellement de conventions partenariales annuelles, avec différentes collectivités de la région. Certaines collectivités ou syndicats de bassins versants ont été démarchés en fonction de leur connaissance concernant la présence d'une ou plusieurs EEE sur leur territoire de compétence. Le CEN Normandie a également répondu, autant que possible, aux sollicitations de structures gestionnaires ou de particuliers afin de les accompagner

dans des opérations de lutte contre des espèces végétales exotiques envahissantes. Ces accompagnements sont déterminés généralement en début d'année, mais de nombreux partenariats peuvent aussi se développer au cours de la saison. Ces accompagnements vont du conseil, à l'organisation de sessions de formation, à la rédaction d'articles jusqu'à l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour certaines opérations de gestion. En moyenne cela correspond à une centaine d'acteurs locaux par an accompagnés par le CEN Normandie.

Innovation, originalité et exemplarité

La prise en compte des impacts environnementaux, sanitaires et économiques générés par le développement des espèces exotiques envahissantes est relativement récente au niveau des politiques publiques régionales, nationales et internationales. C'est pourquoi la prise en charge opérationnelle de la thématique des espèces exotiques envahissantes est novatrice, dans les projets liés à la protection de la nature, comme ce programme régional d'actions.

La mise en application de ce programme est également exemplaire car l'objectif du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CEN Normandie) n'est pas de se substituer aux acteurs locaux mais bel et bien de favoriser et / ou d'accompagner des initiatives territorialisées dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ainsi, la mise en œuvre du Programme Régional d'actions relatif aux Espèces Exotiques Envahissantes (PREEE) à l'échelle de la Normandie permet une mise en synergie de tous les acteurs concernés et se traduit par une mise en cohérence, progressive, des différents projets menés localement. Cette mise en application d'accompagnement des acteurs locaux a permis de voir aussi bien, selon les possibilités des acteurs, émerger des projets importants comme les opérations de bâchage sur des stations de Renouées du Japon avec l'ONF ou EDF ou bien une journée de chantier participatif d'arrachage de Basalmine de l'Himalaya avec les habitants de la commune d'Aurseulles (14). Cette pluralité d'acteurs mobilisés dans le cadre du PREEE est novateur.

Ce PREE de Normandie est original et unique en France de par la mise en place d'une brigade d'intervention, pendant le printemps et l'été, qui réalise des opérations d'arrachage sur des foyers émergents d'espèces végétales exotiques envahissantes, notamment sur les espèces jugées prioritaires dans la région. Cette

brigade d'intervention espèces exotiques envahissantes est composée de deux équipes de trois personnes, réparties sur les antennes de Caen et de Rouen du CEN Normandie, afin d'être le plus proche pour la mise en œuvre d'une intervention.

Cette brigade contribue, de plus, aux formations effectuées auprès des gestionnaires locaux confrontés à la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes, en réalisant des chantiers exemplaires, à but pédagogique sur les bonnes pratiques techniques de lutte, pour que les futures opérations engagées par ces structures soient plus efficaces.

Grâce à la mise en place du PREEE de Normandie 2020-2021, la stratégie régionale normande a été jugée la seule fonctionnelle en France, en 2021 (voir carte pièce annexe ci-jointe). Cette opérationnalité fut considérée comme exemplaire par de nombreuses régions et la fédération des conservatoires d'espaces naturels qui ont projeté de mettre en place un projet multirégional avec un financement LIFE pour développer, en outre, la mise en place de brigades régionales d'intervention espèces exotiques envahissantes basé sur le modèle normand.

Madame Bérengère ABBA, secrétaire d'état à la biodiversité, est venue rencontrer la brigade espèce exotique envahissantes normande, le 11 octobre 2021, lors d'une intervention sur une mare envahie de Crassule de Helms à Saint Lô. Elle était accompagnée par M Gérard GAVORY, préfet de la Manche et M Philippe GOSSELIN député de la Manche. L'équipe du PREEE a pu leur expliquer les différentes opérations d'une intervention sur une EEE particulièrement compliquée à gérer. Ils ont reconnu les spécificités et l'exemplarité du mode opératoire de la brigade, unique en France.

Impacts et retombées

Grâce à l'exemplarité du Programme Régional relatif aux Espèces Exotiques Envahissantes 2020-2021 et les divers supports de communication réalisés, la sensibilisation sur cette thématique s'est nettement accrue en Normandie. Les médias régionaux ou nationaux ont souvent choisi des actions menées en Normandie pour communiquer sur les espèces exotiques envahissantes. Cela a permis de diffuser plus largement l'information, sur le programme régional et les impacts des espèces exotiques envahissantes, auprès des gestionnaires de

l'environnement et du grand public.

Durant ce programme régional, le réseau s'est développé, en témoigne le type de public qui s'est diversifié. En effet, les sessions des 23 formations réalisées en 2021 se sont notamment adressées à des cadres de la SNCF, du public en insertion dans le but d'effectuer des chantiers d'arrachage pour des collectivités avec pratiques adaptées.

Au cours de ce programme régional, trois CDI ont pu être maintenus au sein de l'équipe salariée CEN Normandie, soit 2,5 ETP/an. De plus, plusieurs salariés ont été embauchés en CDD pour mener à bien les chantiers de la brigade et l'étude pour la valorisation des biodéchets espèces exotiques envahissantes. Cela correspond à 3 ETP en 2020 et 4 ETP en 2021.

Avenir du projet

Un nouveau Programme Régional d'actions relatif aux Espèces Exotiques Envahissantes de Normandie 2022-2024 a été déposé auprès de la région pour des financements européens FEDER. L'objectif est de poursuivre la dynamique de développement de missions inhérentes aux espèces exotiques envahissantes sur le territoire normand.

Lors du programme régional 2020-2021, le projet de création d'une application normande de recensement d'espèces exotiques envahissantes a été défini en partenariat avec la fédération régionale des chasseurs de Normandie. Ce projet d'application mobile débutera avec 13 espèces végétales exotiques envahissantes jugées prioritaires et facilement identifiables. Cette application sera lancée dans ce nouveau PREEE 2022-2024.

En 2022, la fédération des conservatoires d'espaces naturels et plusieurs régions ont projeté de mettre en place un projet multirégional avec un financement LIFE pour développer, en outre, la mise en place de brigades régionales d'intervention espèces exotiques envahissantes basé sur le modèle normand.

Suite au programme régional 2020-2021, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie a intégré, en tant qu'expert espèces exotiques envahissantes, le groupe national de travail sur le « Myriophylle hétérophylle » mis en place par Voies

navigables de France (VNF).

Autre fait majeur, la visite de Mme Bérengère ABBA, secrétaire d'Etat à la biodiversité et M Philippe Gosselin, député de la Manche, qui a fortement participé dans l'intégration de la Crassule de Helms à la liste des espèces exotiques envahissantes réglementées en France (arrêtés du 2 mars 2023).

En savoir plus sur les Etoiles de l'Europe en Normandie :

Environnement, Développement durable